



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	8	2

**OBJET : 00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL
- ANCIENS SERVITEURS - EXERCICE
2015**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2856/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 1 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 9 OCT. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 25 septembre 2015

Le vendredi 25 septembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18/09/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrice COLOMB à M. Eric PAUGET

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI

Mme Khéra BADAOUI à M. Eric DUPLAY

M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR

Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Comme chaque année, le Conseil municipal vote sur les ressources générales du budget, une allocation en faveur des anciens serviteurs de la Ville comptant au minimum dix années de services, ou de leur conjoint, qui ne bénéficient d'aucune retraite de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L).

Il convient de préciser que cette allocation est accordée à tous les agents comptant le minimum de dix années de services et qui ne bénéficient d'aucune retraite de la C.N.R.A.C.L.

Aussi, au titre de l'année 2015, il est proposé qu'une allocation de 400 euros (quatre cent euros) soit attribuée aux anciens serviteurs de la Ville ou à leur conjoint.

Pour l'année 2015, le montant est de 6 800.00 € pour 17 bénéficiaires.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

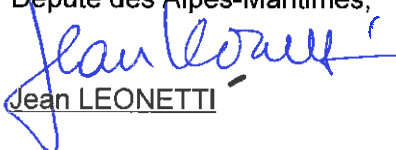
A l'unanimité,

- **ATTRIBUE**, au titre de l'année 2015, une allocation de 400 euros (quatre cent euros) aux anciens serviteurs de la Ville ou à leur conjoint, soit un montant de 6 800 € pour 17 bénéficiaires.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANCIENS SERVITEURS - EXCERCICE 2015 -

Date de transmission de l'acte : 09/10/2015

Date de réception de l'accusé de
réception :

Numéro de l'acte : DCM2856-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150925-DCM2856-15-AI

Date de décision : 25/09/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions